



**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Jura,**

Arrêté n° A 2021 - *221*

Objet : Liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles R 1424-24 à R 1424-28 ;
- VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L 711-1 à L 723-20, R 723-1 à R 723-91, en particulier les articles R 723-7, R 723-45, R 723-47, R 723-48, R 723-50, R 723-52 ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, notamment son article 2 ;
- VU l'arrêté n° A 2019-1557 du 31 décembre 2019 fixant la liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers ;
- VU la proposition formulée par Madame le Médecin Hors Classe Annabelle CARRON, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des Médecins Sapeurs-Pompiers habilités à prononcer l'aptitude médicale aux fonctions de Sapeur-Pompier est établie comme suit :

GRADES	NOMS	PRENOMS
--------	------	---------

CABINET MEDICAL DE LA DIRECTION		
Médecin Hors Classe	CARRON	Annabelle

CABINET MEDICAL DE LONS-LE-SAUNIER		
Médecin-Commandant	BARDET	Rémi
Médecin-Commandant	ELISSEEFF	Antoine
Médecin-Lieutenant	FOURNIER	Maxime
Médecin-Commandant	JOUANNIC	Pierre
Médecin-Commandant	VUILLEMEY	Marie-Colette

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 039-283900017-20210203-A2021_221-AR

CABINET MEDICAL DE CHAMPAGNOLE		
Médecin-Commandant	DOUINE	Hervé
Médecin-Capitaine	PERNOT- MATEL	Béatrice
Médecin-Commandant	MOUGET	Stéphane

CABINET MEDICAL DE DOLE		
Médecin-Commandant	BEYER	Xavier
Médecin-Commandant	CAMPOS	Céline
Médecin-Commandant	EL OUAZZANI	Mohamed
Médecin-Lieutenant	MOREL	Guilhem
Médecin-Commandant	ROYET	Olivier

CABINET MEDICAL DE SAINT- CLAUDE ET MOREZ		
Médecin-Capitaine	BAILLY	Jérémy
Médecin-Capitaine	BOCCARD	Lucie
Médecin-Commandant	LAPORTE	Aline
Médecin-Capitaine	LECOQ	Bruno
Médecin-Commandant	TROUPEL	Thierry

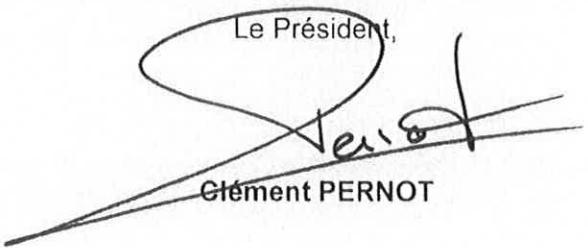
Article 2 : L'arrêté n° A 2019-1557 du 31 décembre 2019 susvisé est abrogé.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Besançon, peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de ses notifications et publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le 1^{er} Janvier 2021 et qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Fait à Montmorot, le 3 février 2021

Le Président,


Clément PERNOT